



Université et Diplomatie

Note de positionnement de France Universités



France
Universités

La polarisation du monde entre deux puissances politiques n'est pas un phénomène nouveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, surtout si l'on songe à la course pour l'espace que se sont livrés les USA et l'URSS dans les années 1960. Toutefois, on observe à présent que l'affrontement entre le technonationalisme chinois et le sciento-populisme américain – pour reprendre les termes de Stéphanie Balme dans son [rapport sur la liberté académique](#) commandité par France Universités –, s'appuie plus fortement encore sur des recherches fondamentales et appliquées dans des domaines économiques décisifs pour la puissance des États.

Quel rôle les universités, plus particulièrement les universités européennes et françaises, jouent-elles dans ce nouvel ordre géopolitique mondial ? En appelant celles-ci à se hisser à un niveau de compétitivité suffisant comme le fait le rapport Draghi, ou en les faisant comptables des intérêts économiques de la France à l'international comme le fait le MEAE, on les intègre à cette logique de puissance, dont le modèle de l'université civique qui a longtemps prévalu semblait devoir les préserver, ou les tenir à l'écart.

À présent, des universités françaises se voient confier la tâche d'accueillir des assises bilatérales de la recherche avec des partenaires majeurs de la coopération scientifique et technologique française, tandis qu'en retour elles se positionnent sur des thématiques cruciales pour la préservation de la souveraineté française et européenne (terres rares, économie circulaire, batteries, etc.) et les enjeux de formation et d'attractivité qui en découlent.

Assiste-t-on dès lors, comme n'a cessé de le marteler la présidente de la Commission Européenne Von der Leyen, à la fin de l'ère de la « naïveté » en géopolitique, et que pourrait vouloir dire une telle inflexion pour les universités ? Principalement, semble-t-il, une prise en compte repensée des impératifs économiques (notamment industriels), mais aussi de sécurité et de souveraineté (incluant la recherche à double usage) au sein du positionnement stratégique des universités à l'international, sans pour autant renier leur contribution à l'idéal d'un savoir mondialisé comme bien commun, qui fait des universités des instruments de paix et de confiance.

1. L'autonomie des universités éloigne d'une synergie avec la diplomatie d'État

L'autonomisation progressive des universités françaises depuis le début des années 2010 s'est-elle accompagnée d'une émancipation vis-à-vis de la diplomatie d'État ? Celle-ci est-elle même souhaitable ?

Paradoxalement peut-être, c'est au moment où elles ont développé des stratégies propres en matière de relations internationales et européennes que les universités ont commencé à être sollicitées par les autorités pour participer à la stratégie d'influence de la France. Encore dispose-t-on de peu d'informations à ce sujet par-delà l'entrée des établissements dans les classements internationaux.

L'absence de tout volet spécifiquement dédié à l'Europe et l'international dans la procédure d'évaluation des établissements d'ESR au niveau national ne favorise pas non plus la collecte de données consolidées en la matière.

De ce fait, la diplomatie universitaire relève encore largement du MEAE, mais se limite pour l'essentiel à des considérations d'attractivité, certes importantes, mais qui ne tiennent guère compte du poids géopolitique des universités dans la stratégie de recherche de la France.

« Dans le domaine universitaire, développer les échanges, attirer les meilleurs étudiants, promouvoir l'enseignement supérieur français signifiant, du point de vue de la diplomatie, former les élites politiques, économiques et scientifiques de demain. »

[Diplomatie scientifique et universitaire - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#)

2. Des limites à la fois structurelles et conjoncturelles

Les limites d'une meilleure articulation entre diplomatie d'État et diplomatie universitaire, résident pour partie dans une coordination fragmentaire et une reconnaissance inégale de la contribution des universités.

D'une part, l'université française, organisation aux ramifications lâches comme on l'a souvent souligné (*loose-controlled organisation*), peine à faire communauté en matière de stratégie internationale. D'autre part, le peu d'appétence du milieu académique français pour les considérations ou enjeux institutionnels, héritage sans doute d'une époque où les facultés avaient une ligne directe avec leur Ministère, se traduit parfois par des initiatives propres à une composante ou une unité de recherche, dont l'équipe présidentielle n'est pas toujours informée.

Certes, on n'empêchera pas, et nul ne souhaite d'ailleurs l'empêcher, la construction d'une diplomatie informelle, fruit de réseaux individuels, voire de contacts personnels, mais le prix à payer pour cela, c'est qu'une partie de celle-ci est invisible.

Le « pilotage des relations internationales » figure en 16e place (sur 18) dans le « Classement des dispositifs de pilotage considérés comme prioritaires par les établissements en 2024 » publié dans l'édition 2024 du rapport établi par EY sur *Les établissements d'enseignement supérieur face aux défis d'une autonomie renforcée*.

3. Pour une extension de la « diligence raisonnable »

L'introduction récente, dans la législation de plusieurs pays européens ou non-européens (Pays-Bas, Canada...) en matière de sécurité de la recherche, d'une procédure de filtrage (*screening*), répond à une prise de conscience que l'ingérence scientifique est aujourd'hui facilitée par les progrès des technologies numériques, notamment l'IA, et peut être indirecte (par l'entremise d'une organisation ou d'un acteur qui n'a pas conscience de servir d'écran).

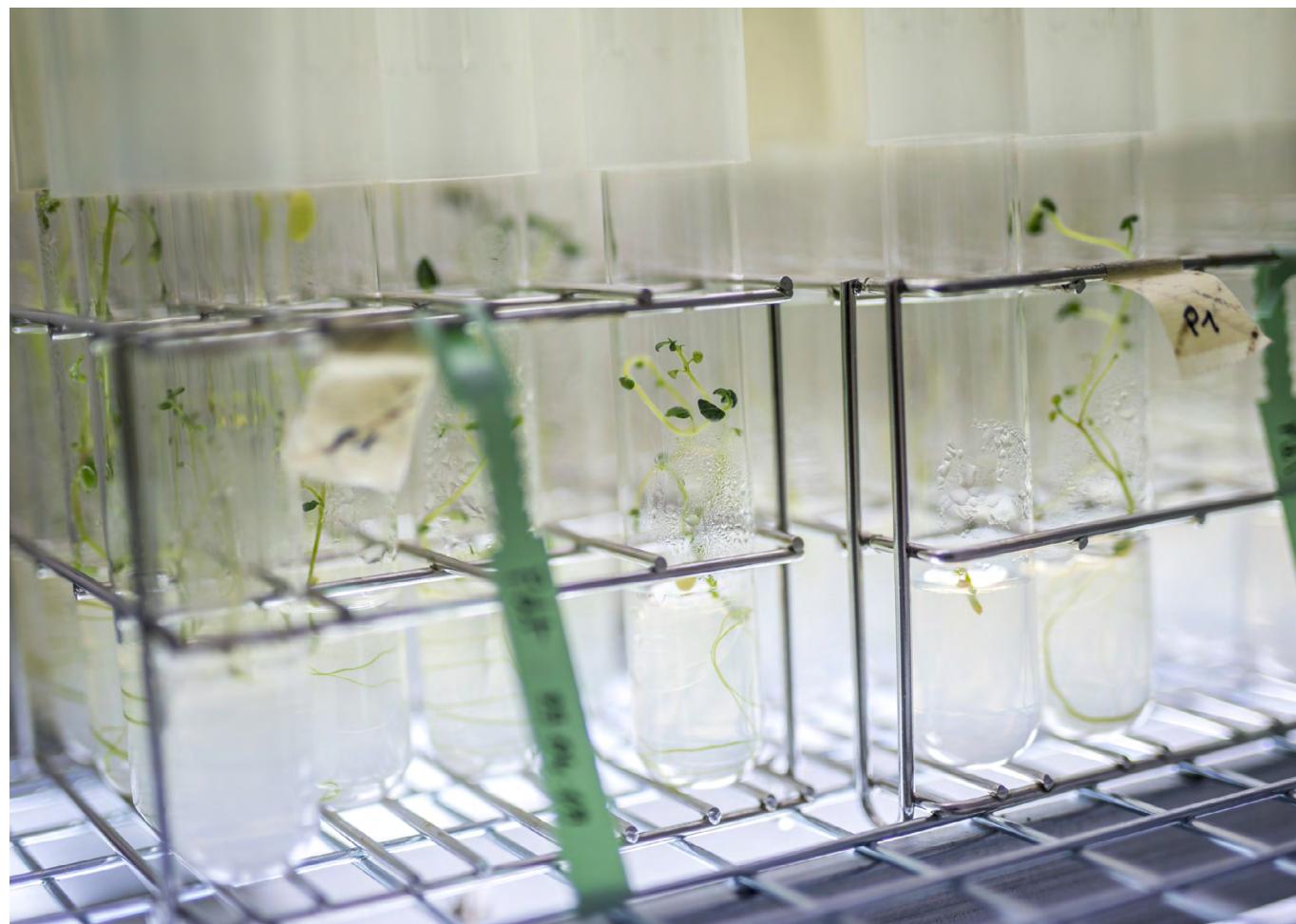
En France, la PPST et les fonctionnaires sécurité défense (FSD) sont la clef de voûte de ce dispositif qui n'est cependant pas toujours bien compris, ni accepté par les enseignants-chercheurs et chercheurs demandant l'accueil d'un doctorant, post-doctorant, collègue étranger, etc.

France Universités préconise pour cette raison une approche de la sécurité à partir de l'institution elle-même, en étendant le concept de «diligence raisonnable» (*due diligence*), en vigueur dans le

domaine des relations internationales, aux acteurs de l'ESR. Il s'agit, par exemple en amont de la mise en place d'une cotutelle ou d'un projet commun, de procéder à une vérification de la compatibilité de l'établissement partenaire avec les valeurs et les procédures propres à l'institution qui veut établir un partenariat.

Une fois celle-ci accomplie, une mise à jour régulière peut s'avérer nécessaire, mais elle protège les initiatives des chercheurs à titre individuel ou des composantes et unités de recherche à titre collectif.

La loi sur le contrôle de sécurité au Canada (*Directive on Security Screening*) veille à ce que le contrôle de sécurité au sein du gouvernement soit effectué de manière efficace, cohérente et équitable, et favorise une plus grande transférabilité du contrôle de sécurité entre les ministères. Elle est entrée en application le 6 janvier 2025.



© France Universités - Université d'Angers

4. Étendre l'action des universités aux réseaux diplomatiques

Si la stratégie internationale des universités s'est profondément modifiée depuis 50 ans, passant de « logiques de collaborations individuelles » à des « logiques d'établissements », puis à des « partenariats stratégiques » entre établissements qui se ressemblent (cf. *CPU, 50 ans de transformations avec les universités*, p. 62 et p. 65), sans doute n'en va-t-il pas tout à fait de même en matière de diplomatie.

Aujourd'hui encore, l'activité diplomatique des universités relève de ce que l'on pourrait appeler un mécanisme d'opportunité : réponse à des appels à projets, contribution aux séquences diplomatiques de l'État, relations bilatérales individuelles, etc.

Elles peuvent, certes, pour structurer cette politique, bénéficier de l'appui des acteurs, réseaux et infrastructures diplomatiques français : Campus France, Agence Française de Développement, Services de coopération et d'action culturelle (SCASC), Agence universitaire de la Francophonie (AUF), Instituts français, France Education International, etc.

Elles peuvent également se projeter en Europe ou à l'international en tant que cheffe de file de délégations incarnant un écosystème territorial et composé des collectivités territoriales, des organismes de recherche, des industries, de la société civile, selon les principes d'une « diplomatie territoriale » qui demeure toutefois encore peu formalisée.

Sans même parler des fluctuations entourant le poste de conseiller diplomatique au sein du cabinet du ministre de l'ESR, il manque néanmoins à ce dispositif une vue d'ensemble des réseaux susceptibles d'être activés par la diplomatie d'État pour mettre en œuvre ses objectifs, à l'image du schéma qui a été établi dans le récent rapport sur la diplomatie scientifique européenne :

Main actors involved in European science diplomacy



© European commission

5. Favoriser la co-production d'outils permettant un dialogue constant entre France Universités, le MESR et le MEAE

Il est en ce sens crucial de déterminer les rôles respectifs et les compétences complémentaires des universités et de la diplomatie d'État, et de construire des dispositifs de planification et de concertation communs pour améliorer les synergies. Certes, des espaces de dialogue existent déjà, qu'il ne faut pas délaisser si l'on souhaite encourager la co-production d'outils et de mécanismes entre les universités et les agences étatiques.

Le « GT établissement » du MESR, où sont discutés l'actualité internationale par zone géographique ainsi que les échéances bilatérales et multilatérales à venir, notamment sous forme de COMIXTE ou d'assises, en constitue l'exemple le plus récent. Néanmoins, même dans ce cadre, la contribution attendue de France Universités aux objectifs scientifiques et technologiques de l'État reste modeste et cloisonnée, sans même parler du secteur des SHS, souvent délaissé.

Pour garantir un partenariat plus efficace et mieux coordonné entre l'État et les universités françaises, il conviendrait que le MEAE et le MESR intègrent France Universités dans un dialogue stratégique annuel, à l'égal des organismes nationaux de recherche (ONR).

De surcroît, France Universités souhaite interagir plus régulièrement avec d'autres acteurs, particulièrement le Ministère de l'Économie et des Finances (via la DGE notamment), le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Défense.

Une feuille de route interministérielle de la diplomatie universitaire et de ses champs d'action prioritaires au sein de la stratégie d'influence de la France pourrait voir le jour, laquelle comprendrait un volet européen ainsi qu'un volet de relations bilatérales.

et en formation, seraient mises au service des intérêts géopolitiques de l'État fédéral : « *In addition, Germany should broaden its DAAD programs to encompass more than scholarships. Combined research programs, industry-academic partnerships, and two-way exchange between German researchers and students can facilitate a deeper, more mutually understanding relationship.* »

[Germany's Role in Educational Exchange: Strengthening Diplomatic Ties through the DAAD - Modern Diplomacy.](#)



© France Universités - Université d'Angers

En mai 2025, la plateforme d'information Modern Diplomacy a publié un article sur le rôle du DAAD dans la diplomatie allemande, appelant à une approche plus intégrée où les forces des universités allemandes, notamment en recherche

6. Vers une responsabilité géopolitique des universités ?

Au cours des dernières années, plusieurs universités françaises, souvent aiguillonnées par les universités européennes dont elles sont membres, ont développé une stratégie internationale influencée par les objectifs du développement durable, laquelle a en retour nourri une approche plus interdisciplinaire de la formation, voire de la recherche au sein de l'établissement.

La participation à des forums de coopération multilatérale, par exemple les COP, les conférences internationales sur la biodiversité, les salons sur les

ressources critiques, etc. témoignent en ce sens d'une inflexion de la recherche et de l'innovation responsables vers des considérations plus sociétales et géopolitiques.

A contrario, les débats qui ont animé les universités françaises sur le maintien ou non des relations avec des communautés de chercheurs associés à des pays en guerre, pouvant aller jusqu'à la pratique du boycott silencieux, témoignent « d'une reconfiguration accélérée des équilibres politiques internes et géopolitiques » (Stéphanie Balmé, [Défendre et promouvoir la liberté académique](#) – Un enjeu mondial, une urgence pour la France et l'Europe, p. 156).

Conclusion et recommandations

Si le temps où l'action internationale des universités pouvait servir à « maintenir des canaux de communication ouverts » avec des pays sur lesquels pèsent des sanctions, voire ouvertement hostiles, semble aujourd'hui derrière nous, le rôle des universités françaises face aux nouveaux équilibres géopolitiques reste encore à préciser. Il est nécessaire de réaliser un diagnostic stratégique pour identifier les forces, les limites et les ressources à déployer dans cette perspective. L'alliance mondiale des présidents et présidentes d'université du monde entier, U7+, ou le forum mondial des associations d'universités (le GUAF) au sein duquel siège l'EUA, constituent, à l'échelle mondiale, de premiers pas sur ce chemin tout autant que des exemples à suivre. En Europe, c'est dans une large mesure par le biais des alliances que la question se posera à l'avenir pour les universités françaises.

Dans ce contexte, France Universités formule ici **9 recommandations** pour renforcer l'implication des universités dans la diplomatie :

- 1.** Encencher un dialogue stratégique annuel en interministériel (MESR et MEAE)
- 2.** Financer une recherche sur la responsabilité géopolitique des universités par l'octroi d'un volant de bourses doctorales
- 3.** Garantir la présence d'un conseiller diplomatique dans le cabinet du ministre de l'ESR
- 4.** Assurer une formation annuelle des ACSU aux grands enjeux de l'Université française et à leur évolution
- 5.** Développer une représentation des universités françaises dans les postes diplomatiques à l'étranger sur un modèle semblable à celui des experts nationaux détachés (END) de la Commission européenne
- 6.** Associer plus systématiquement les acteurs de l'ESR français aux COMIXTE bilatéraux
- 7.** Formaliser un processus de « diligence raisonnable » pour accompagner la création de relations stratégiques entre établissements
- 8.** S'appuyer sur l'expertise et la proximité des universités pour faire du réseau d'alumni du MEAE un corpus actif d'ambassadeurs académiques et scientifiques
- 9.** Faire converger les dispositifs d'attractivité pour les chercheurs internationaux et l'accueil des chercheurs en exil